

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2023

---

RELATIVE À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RÉSEAU DE BUS FRANCILIEN  
DE LA RATP - (N° 1788)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD102

présenté par

M. Taché, Mme Belluco, Mme Pochon, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh,  
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës,  
M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,  
Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian et les membres du groupe Écologiste - NUPES

-----

### ARTICLE PREMIER

Substituer aux alinéas 2 à 7 l'alinéa suivant :

« 1° L'article L. 3111-16-1 est abrogé ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement les député·e·s écologistes-NUPES s'oppose à l'ouverture à la concurrence du réseau de transports francilien de la RATP.